

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-094

OBJET : Arrêté de stationnement Le Bourg, Le Plessis-Grimoult, commune déléguée de Les Monts d'Aunay pour l'entreprise DESJOUIS DEMECO

LE MAIRE DELEGUEE DE LE PLESSIS-GRIMOULT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande présentée par l'entreprise "DESJOUIS DEMECO" située Parc d'Activité Object'Ifs Sud - 1405 boulevard Charles Cros - 14123 IFS visant à faire réserver des places de stationnement à Le Bourg - Le Plessis-Grimoult - 14770 LES MONTS D'AUNAY, afin de procéder à un déménagement le 03 juin 2022 ;

ARRÊTE

- Article 1 -** Quinze mètres de long sont réservés devant chez Mr CLAIS Gilles dans le bourg de Le Plessis-Grimoult le 03 juin 2022.
- Article 2 -** La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.
- Article 3 -** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.
- Article 4 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 5 -** L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise "DESJOUIS DEMECO",
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Le Plessis-Grimoult,
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay,
Le 24 mai 2022

Le Maire délégué,
Lydie OLIVE

